

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 juin 2024

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale – Attribution d’une subvention au Comité de Jumelage

- Il est proposé de verser une subvention de 4 000 € au Comité de Jumelage pour financer l’ensemble des animations réalisées en 2024, notamment :
 - les déplacements à Castelnovo et Lichtenstein,
 - l’accueil des délégations pour la fête annuelle du jumelage les 13, 14 et 15 juillet 2024

- La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile. Elle a été engagée dans le cimetière du Bourg en 2020
- Le premier procès-verbal de constat d'abandon a été réalisé le 2 décembre 2020 et visait 60 concessions
- La publicité concernant cette procédure de reprise a été largement effectuée
- Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 18 avril 2024 pour les concessions ayant conservé, ou non, l'aspect d'abandon
- Deux familles ont sollicité l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elles avaient effectués
- En conséquence, il est proposé aujourd'hui de se prononcer sur la reprise des 58 concessions en état d'abandon

RESSOURCES ET MOYENS ÉCONOMIE INTERCOMMUNALITÉ ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Finances

Budget Ville

Finances – Approbation du Compte de Gestion 2023 de la receveuse municipale – Budget principal de la Ville

- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville, établi pour l'exercice 2023, présenté par Mme Sophie Letellier, Responsable du Service de Gestion Comptable de Voiron.

Finances Compte Administratif 2023

Budget principal

➤ Résultats et grands équilibres

Budget Ville	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	14 007 387,27 €	5 645 100,77 €	19 652 488,04 €
Recette	15 604 163,86 €	5 350 289,49 €	20 954 453,35 €
Résultat N	1 596 776,59 €	-294 811,28 €	1 301 965,31 €
Résultat antérieur(N-1)	1 638 372,74 €	3 045 230,13 €	4 683 602,87 €
Résultat consolidé	3 235 149,33 €	2 750 418,85 €	5 985 568,18 €
Reports		-2 584 047,58 €	3 401 520,60 €

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Evolution des recettes

	2022	2023	Ecart en €	Ecart en %
Produits des services	1 088 497	1 389 798	301 301	27,68 %
Impôts et taxes	6 180 593	6 637 615	457 022	7,39 %
CAPV	5 053 539	5 053 539	0	0,00 %
Dotations, participations	1 714 245	1 722 841	8 596	0,50 %
Autres recettes	585 579	795 693	210 114	35,88 %
Total	14 622 453	15 599 487	977 034	6,68%

Evolution des dépenses

	2 022	2 023	Ecart en €	Ecart en %
Charges à caractère général	3 659 514	3 745 507	85 993	2,35 %
Charges de personnel	7 496 326	7 727 189	230 863	3,08 %
Autres charges de gestion	1 355 389	1 491 706	136 317	10,06 %
Autres charges	354 476	382 437	27 960	7,89 %
Total	12 865 705	13 346 839	481 133	3,74%

Epargne de gestion	1 946 394	2 408 426
Epargne brute	1 756 748	2 252 648
Epargne nette	854 717	1 344 608

•L'évolution des dépenses est contenu (3,74%) malgré un contexte économique inflationniste ayant entraîné une hausse des carburants et des matières premières.

Cette hausse aurait été plus importante sans le réseau de chaleur bois qui a eu un effet d'amortisseur sur les dépenses de chauffage.

Les mesures RH votées par l'État : augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+56 k€) et la revalorisation du SMIC +1,81 % au 01 janvier et +2,22 % au 01 mai 2023, combiné à l'effet « GVT »,

La masse salariale a progressé de +3,08 % entre 2022 et 2023.

•L'évolution des recettes (6,68%) dynamique des bases d'imposition (environ 3 % sur le foncier bâti) directes et de la fiscalité indirecte (droits de mutation, Taxe sur l'électricité...).

•Le produit des services augmente de 27,68 % qui correspond à un décalage du recouvrement des activités restauration scolaire, crèche et école de musique en début d'année 2023 combiné à une hausses des activité après les années COVID

•Un léger recul des loyers perçus sur les propriétés de la ville en raison de l'inoccupation de certains locaux (libération des logements Debelle).

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Taux d'exécution par chapitre – Fonctionnement dépenses

Fonctionnement	Crédits Ouverts 2022	CA 2022	Exécution	Crédits Ouverts 2023	CA 2023	Exécution
Charge à caractère générale	3 882 615	3 659 514	94,25 %	4 393 813	3 745 507	85,25 %
Charge de personnel	7 938 900	7 496 326	94,43 %	8 221 501	7 727 189	93,99 %
Atténuation de produits	42 601	41 414	97,21 %	50 000	37 267	74,53 %
Autres charges de gestion courante	1 495 430	1 355 389	90,64 %	1 577 546	1 491 706	94,56 %
Charges financières	194 500	189 647	97,50 %	170 000	155 778	91,63 %
Autres charges	290 881	164 830	56,67 %	321 080	189 392	58,99 %
DÉPENSES RÉELLES	13 844 927	12 907 120	93,23 %	14 733 940	13 346 839	90,59 %
Atténuation de produits	31 300	35 649	113,89 %	16 488	22 136	134,26 %
Produits de services	1 195 382	1 088 497	91,06 %	1 166 875	1 389 798	119,10 %
Impôts	11 102 185	11 234 132	101,19 %	12 047 746	11 691 154	97,04 %
Dotations	1 623 792	1 714 244	105,57 %	1 729 299	1 722 841	99,63 %
Autres produits courants	385 100	398 224	103,41 %	394 500	413 349	104,78 %
RECETTES RÉELLES	14 337 759	14 470 746	100,93 %	15 354 908	15 239 278	99,25 %

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Evolution par chapitre – charges générales- Fonctionnement

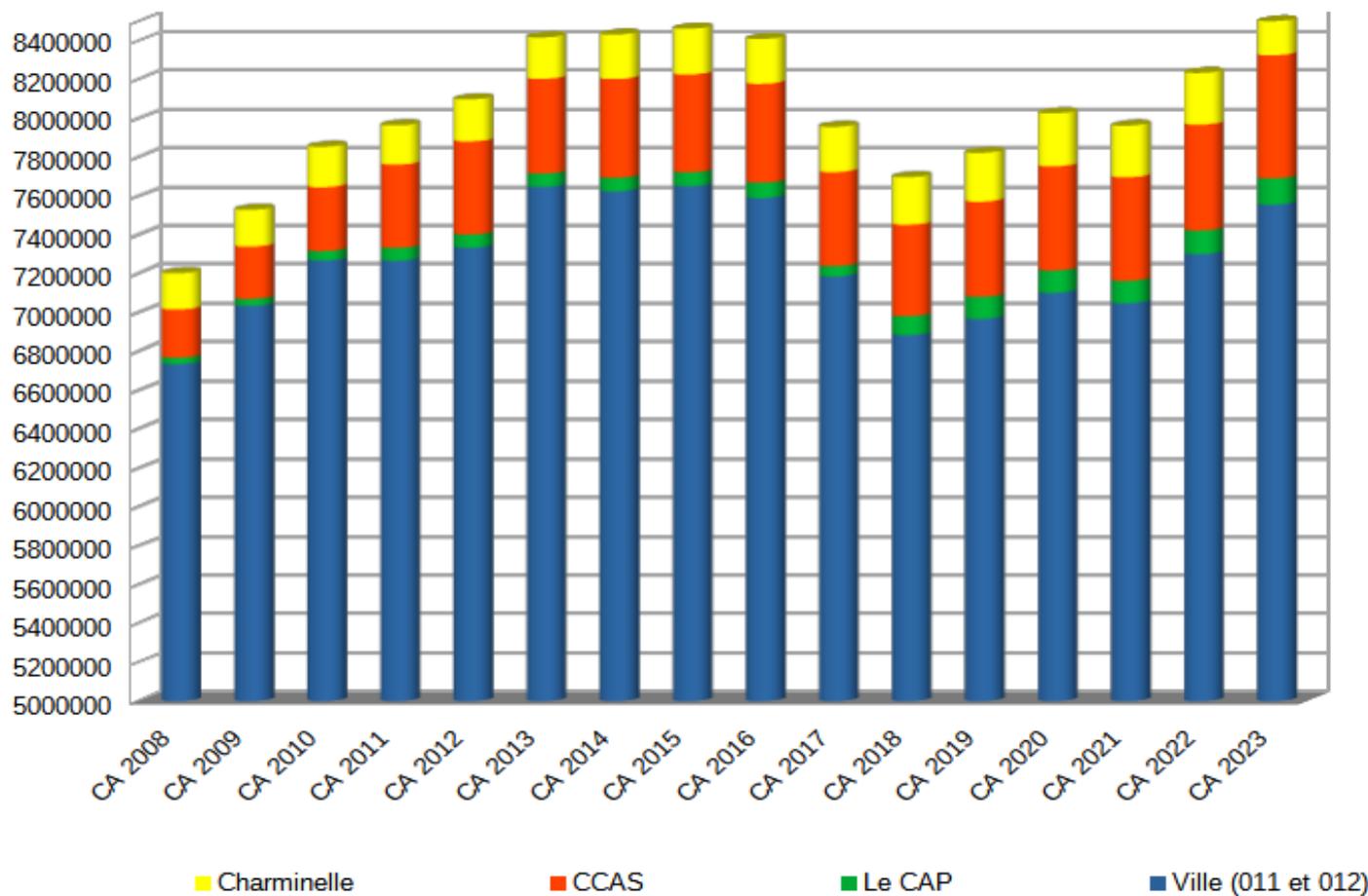
Libellé	CHARGES GENERALES		Evolution annuelle	
	2022	2023	Evolution annuelle N-N-1	Evolution annuelle N/N-1 %
Fluides	786 837	715 063	-71 774	-9,12 %
Entretien de notre patrimoine	754 694	783 007	28 313	3,75 %
Dépenses de ressources	1 344 505	1 404 247	59 742	4,44 %
Dépenses en direction de la population	569 547	640 410	70 863	12,44 %
Autres	203 930	202 780	-1 150	-0,56 %
Total	3 659 514	3 745 507	85 993	2,35 %

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Evolution par chapitre – autres charges gestion- Fonctionnement

Libelle	Autres charges de gestion courante		Evolution annuelle	
	2022	2023	Evolution annuelle N-N-1	Evolution annuelle N/N-1 %
Indemnités élus	109 701	113 432	3 731	3,40 %
Cotisation de retraite	6 000	6 338	337	5,62 %
Cotisation SS part patronale	10 152	10 354	202	1,99 %
Pertes sur Cré. irrécouvrables	33 437	2 395	-31 042	-92,84 %
Droit d'utilisation informatique et autres	7 880	11 609	3 729	47,32 %
Service d'incendie	238 177	252 563	14 386	6,04 %
Autres Cont. obligatoires	2 701	43 492	40 791	1510,23 %
Ch. Div. de la Gest. courante	166	1 977	1 811	1090,86 %
Etablissements et serv rattach	560 608	701 181	140 573	25,08 %
Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	385 265	348 313	-36 952	-9,59 %
Total	1 388 849	1 491 653	102 804	7,40 %

Evolution des charges de personnel consolidées



- Ville : 7 555 528€
- Cap : 134 922€
- CCAS : 634 250€
- FLPA : 273 617€

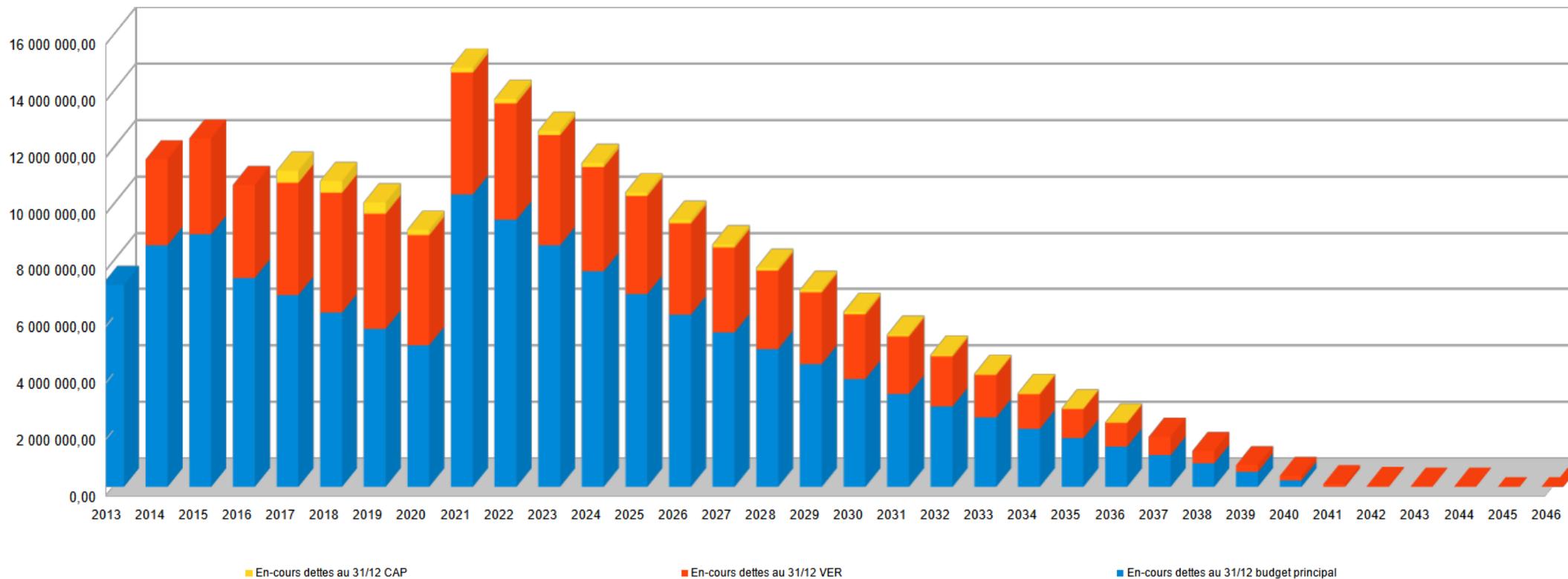
= Montant agrégé : **8 598 318€** soit + 3,27 % par rapport à 2022

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Evolution des charges de personnel en ETP au 31/12

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pôle SSPE	3,58	4,36	4,4	4,39	29,13	28,97	27,39
Pôle ADTU	43,56	42,68	41,87	43,26	43,41	43,45	42,63
Charminelle	1	1,00	1	0,83	0	0	0
Pôle CAVL	29,71	31,15	31,37	31,49	28,61	29,39	29,47
DCRP	4,32	4,11	3,8	3,80	3,8	3,88	4,3
Pôle DG	12,38	12,71	13,01	11,58	11,9	12,87	10,46
Pôle EPJ	72,63	62,21	60,21	56,18	34,47	34,6	34,58
Délégitaire Périscolaire	0	2,50	2,5	2,13	1,69	1	1
Pôle RM	14,84	14,18	15,63	16,06	15,62	15,47	15,16
	182,02	174,89	173,79	169,72	168,63	169,63	164,99

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville



capital restant dû au 31/12	2023
En-cours dettes au 31/12 budget principal	8 556 853,96
En-cours dettes au 31/12 VER	3 908 422,19
En-cours dettes au 31/12 CAP	153 040,17
TOTAL	12 618 316,32

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Taux d'exécution par chapitre - Investissement

Investissement	Crédits Ouverts 2022	CA 2022	CA 2022 (avec RAR)	Exécution Sans RAR	Exécution Avec RAR	Crédits Ouverts 2023	CA 2023	CA 2023 (avec RAR)	Exécution Sans RAR	Exécution Avec RAR
Immobilisations	8 926 835	5 204 090	7 574 010	58,30 %	84,85 %	6 976 960	3 547 349	6 001 655	50,84 %	86,02 %
Subventions d'équipements	64 659	33 312	62 971	51,52 %	97,39 %	124 659	0	113 579	0,00 %	91,11 %
Dotations	909 435	1 520	177 052	0,17 %	19,47 %	1 037 965	983 371	983 371	94,74 %	94,74 %
Emprunt	904 760	902 032	902 032	99,70 %	99,70 %	910 000	908 040	908 040	99,78 %	99,78 %
Autres charges financières	51 500	1 350	1 350	2,62 %	2,62 %	787 515	0	0	0,00 %	0,00 %
DÉPENSES RÉELLES	10 857 189	6 142 304	8 717 415	56,57 %	80,29 %	9 837 099	5 438 760	8 006 645	55,29 %	81,39 %
Subventions	1 664 585	446 599	446 599	26,83 %	26,83 %	666 830	520 793	520 793	78,10 %	78,10 %
Emprunt	0	0	0	-%	-%	0	0	0	-%	-%
Immobilisations	0	0	0	-%	-%	0	0	0	-%	-%
Subventions d'équipements	0	0	0	-%	-%	0	0	0	-%	-%
Dotations	444 704	545 311	545 311	122,62 %	122,62 %	570 459	943 852	943 852	165,45 %	165,45 %
Excédents de fonctionnement	0	0	0	-%	-%	3 047 656	3 047 656	3 047 656	100,00 %	100,00 %
Cessions	1 169 188	0	0	-%	-%	1 471 684	0	0	0,00 %	0,00 %
Autres recettes financières	160 725	142 240	142 240	88,50 %	88,50 %	0	0	0	-%	-%
RECETTES RÉELLES	3 439 202	1 134 150	1 134 150	32,98 %	32,98 %	5 756 629	4 512 301	4 512 301	78,38 %	78,38 %

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

INVESTISSEMENTS

PROJETS DU PPI	2022	2023	Crédits reportés en 2024
ACCESSIBILITÉ	93 070	9 540	15 000
BOURG VIEUX	215 236	815	27 516
CENTRE DE LOISIRS	97 580	16 930	30 250
CHAPAYS CHAMPS DE LA COUR	199 277	85 937	277 590
DÉPLACEMENTS (PLD)	8 531	8 100	340 000
ÉGLISES	12 906	27 423	79 409
ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	0	69 296	63 380
GENDARMERIE	0	0	0
MAINTENANCE VOIRIE	360 031	267 322	299 434
REDYNAMISATION DU BOURG	1 422	321 231	40 176
RESTRUCTURATION DEBELLE	3 077 527	1 485 007	47 909
SÉCURITÉ	238 562	32 653	0
POLE ECHANGE MULTIMODAL	0	0	795 480
TAXE D'AMÉNAGEMENT CAPV	0	932 972	0
TOTAL PROJETS PPI	4 304 142	3 257 226	2 016 144

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

INVESTISSEMENTS

PROJETS RÉCURRENTS HORS PPI	2022	2023	Crédits reportés en 2024
AMÉNAGEMENT URBAIN & ESPACES NAT.	53 442	49 978	159 686
CIMETIÈRES	0	14 532	39 594
COMMUNICATION	94 750	0	0
CRÈCHE	9 752	3 465	0
DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX	66 603	146 787	9 802
DIVERS GROUPES SCOLAIRES	90 477	322 224	11 230
ÉCLAIRAGE PUBLIC	46 771	73 808	0
ÉQUIPEMENTS & ANIMATION VIE LOCALE	70 974	117 148	10 450
ERDF	16 125	0	5 709
ESPACES VERTS	49 174	16 351	19 647
FLOTTE DE VÉHICULES	208 099	300 996	144 590
INFORMATIQUE	176 911	109 017	0
LOGEMENTS COMMUNAUX	5 510	1 740	4 500
MOBILIER URBAIN	160	29 078	0
MODES ACTIFS	19 101	33 483	66 680
OPÉRATIONS FONCIÈRES	14 487	14 193	4 675
PROPRETÉ	13 790	3 058	0
SIGNALISATION	0	5 670	0
AUTRES INVESTISSEMENT	-	0	75 180
TOTAL PROJETS HORS PPI	936 126	1 241 527	551 743

DÉPENSES TOTALES D'ÉQUIPEMENT	5 240 268 €	4 498 753 €	2 567 887 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

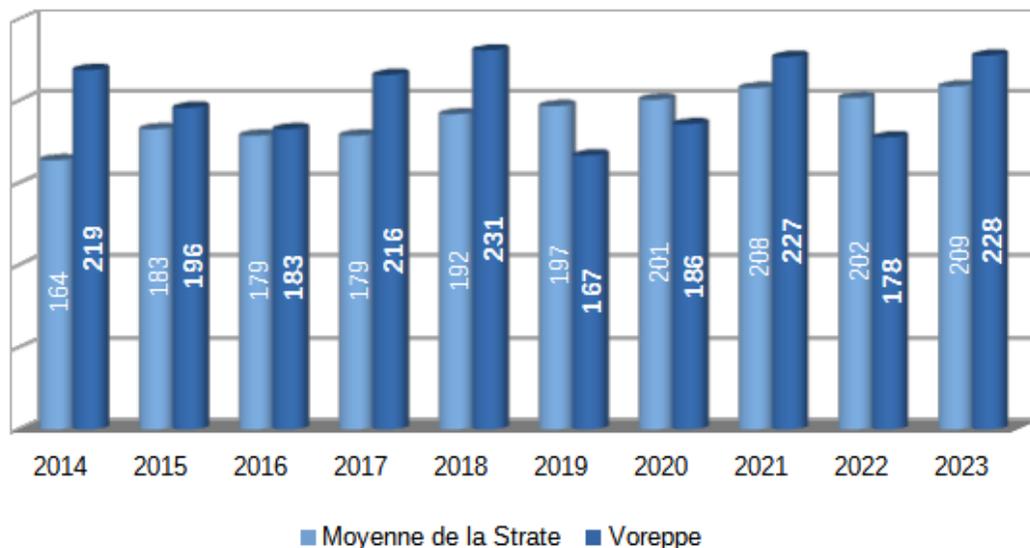
Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

INVESTISSEMENTS

Recettes	2023
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	521 593
CESSIONS	199 684
ECRITURES PATRIMONIALES	15 402
DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	444 663
TAXE D'AMENAGEMENT	426 715
FLUX FINANCIERS FCTVA	517 138
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	3 047 656
DIVERS FLUX FINANCIERS	177 000
AUTRES	440
TOTAL PROJETS PPI	5 350 289

Finances – Compte administratif 2023 – Budget principal de la Ville

Epargne brute - €/Hab



Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

En ce qui concerne la Ville de Voreppe, l'épargne brute ramenée au nombre d'habitants a toujours eu tendance à être supérieure à la moyenne de la strate.

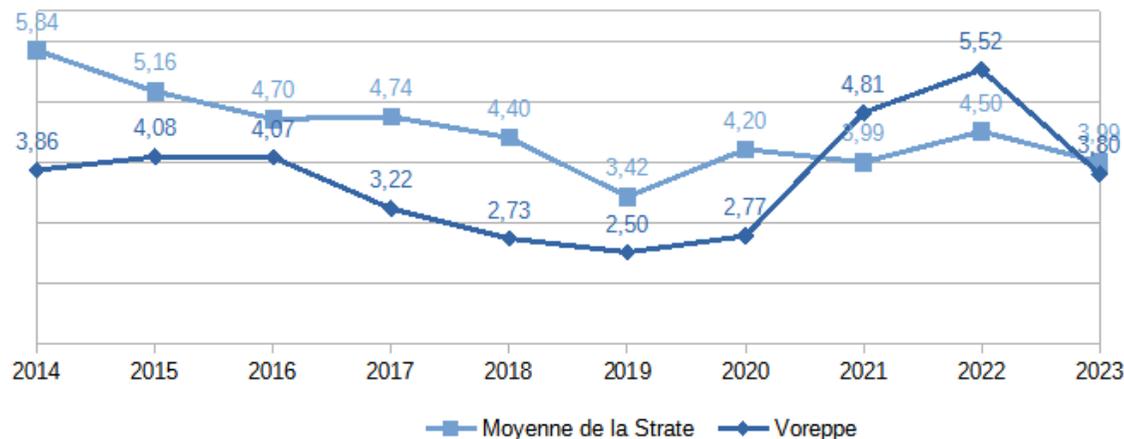
Mais cette tendance s'est inversée à compter de 2019 en raison de plusieurs facteurs : baisse du nombre d'habitants (moins de 10 000 à compter de 2016), dynamisme moindre des recettes par rapport aux dépenses ...

L'année 2021 a été marquée par une forte et exceptionnelle croissance des recettes par rapport aux dépenses.

De 2016 à 2020, la capacité de désendettement de la Ville de Voreppe a reculé d'année en année en l'absence de nouvel emprunt.

L'exercice 2021 marque une rupture avec cette tendance, en raison d'un emprunt de 6M€ servant à financer les investissements du mandat. La capacité de désendettement dépasse pour la première fois depuis le précédent mandat la capacité moyenne des communes de même strate.

Capacité de désendettement



Finances – Affectation des résultats 2023 – Budget principal de la Ville

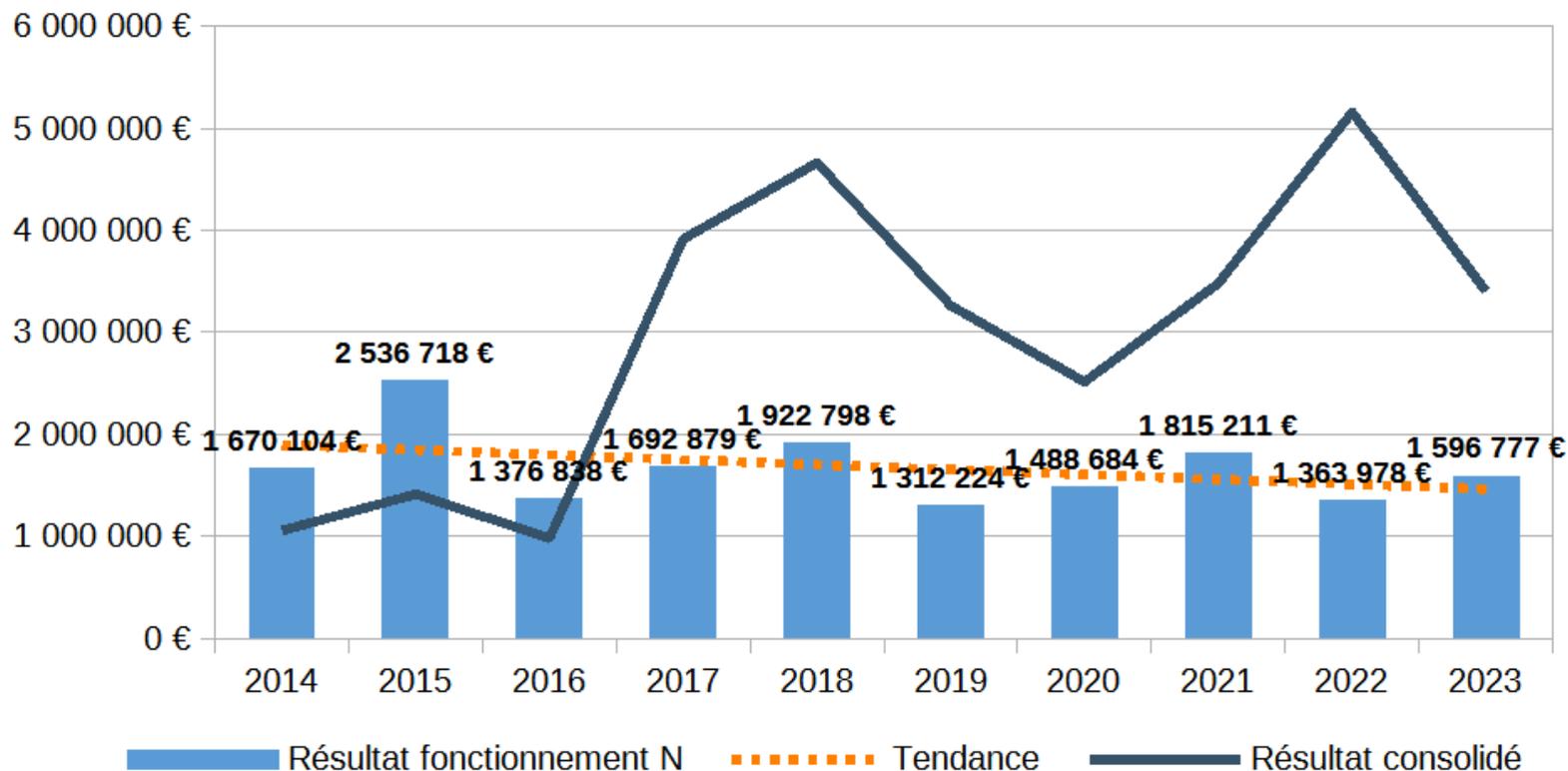
COMPTE ADMINISTRATI 2023 BUDGET VILLE		
SECTION	RÉALISATIONS 2023	RESTES A RÉALISER
INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	5 645 100,77	2 584 047,58
Recettes de l'exercice	5 350 289,49	0,00
Résultat de l'exercice 2023	-2 878 858,86	
Résultat reporté 2022	3 045 230,13	
RÉSULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	166 371,27	
EXPLOITATION		
Dépenses de l'exercice	14 007 387,27	0,00
Recettes de l'exercice	15 604 163,86	0,00
Résultat de l'exercice 2023	1 596 776,59	
Résultat reporté 2022	1 638 372,74	
RÉSULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	3 235 149,33	
EXCÉDENT OU DÉFICIT A AFFECTER	3 401 520,60	

Il est proposé :

- d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte **1068 R (excédent de fonctionnement capitalisé)** de **461 000€**
- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement cumulé au compte **002R (excédent de fonctionnement reporté)** de **2 774 149,33€**

Finances – Affectation des résultats 2023 – Budget principal de la Ville

Evolution des résultats



Finances

Budget annexe Cinéma « Le Cap »

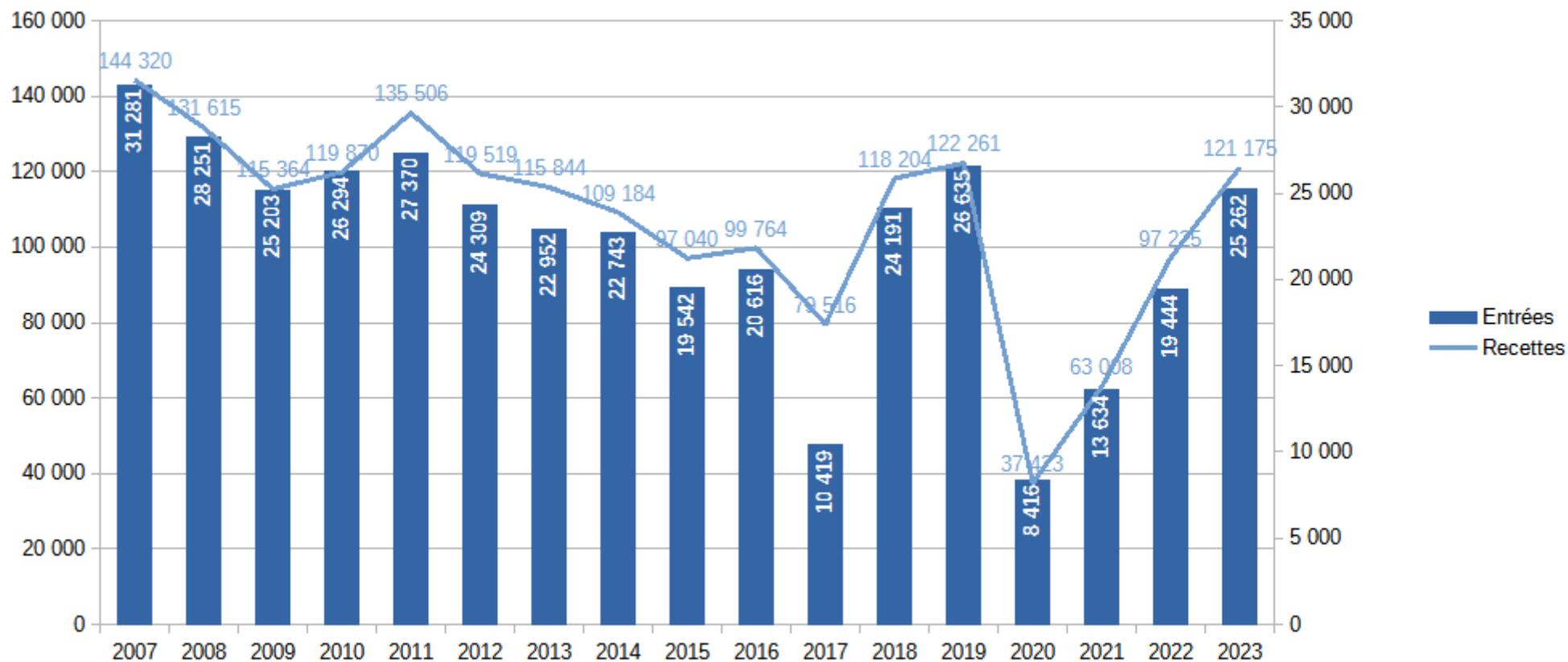
Finances – Approbation du Compte de Gestion 2023 de la receveuse municipale – Budget annexe Cinéma « Le Cap »

- Approbation du compte de gestion du budget annexe Cinéma Le Cap, établi pour l'exercice 2023, présenté par Mme Sophie Letellier, Responsable du Service de Gestion Comptable de Voiron.

Finances Compte Administratif 2023

Budget annexe Cinéma « Le Cap »

Finances – Compte administratif 2023 – Budget annexe Cinéma « Le Cap »



Finances – Compte administratif 2023 – Budget annexe Cinéma « Le Cap »

- Résultats et grands équilibres

Budget CAP	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	355 303,76 €	69 511,97 €	424 815,73 €
Recette	353 544,67 €	81 177,22 €	434 721,89 €
Résultat 2023	-1 759,09 €	11 665,25 €	9 906,16 €
Résultat antérieur		52 708,31 €	52 708,31 €
Résultat consolidé	-1 759,09 €	64 373,56 €	62 614,47 €
Reports			62 614,47 €
Totaux	-1 759,09 €	64 373,56 €	62 614,47 €

Les recettes totales de fonctionnement ont progressé de +11,25 % entre les deux exercices.

Les tarifs sont restés identiques tarif moyen de 4,80 €. C'est donc la hausse de la fréquentation qui explique cette progression.

Le nombre d'entrée rejoint le niveau antérieur aux années Covid-19 (25 200 entrées en 2023 pour une moyenne de 22 745 entrées entre 2014 et 2019).

La bonne progression des recettes ne doit toutefois pas couvrir la fragilité d'exploitation du service, qui, sans subvention communale (168 K€), serait déficitaire. (rappel 164 K€ en 2022)

Finances
Budget annexe
« Voreppe Énergies Renouvelables »

Finances – Approbation du Compte de Gestion 2023 de la receveuse municipale – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

- Approbation du compte de gestion du budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables », établi pour l'exercice 2023, présenté par Mme Sophie Letellier, Responsable du Service de Gestion Comptable de Voiron.

Finances Compte Administratif 2023
Budget annexe
« Voreppe Énergies Renouvelables »

Finances – Compte administratif 2023 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

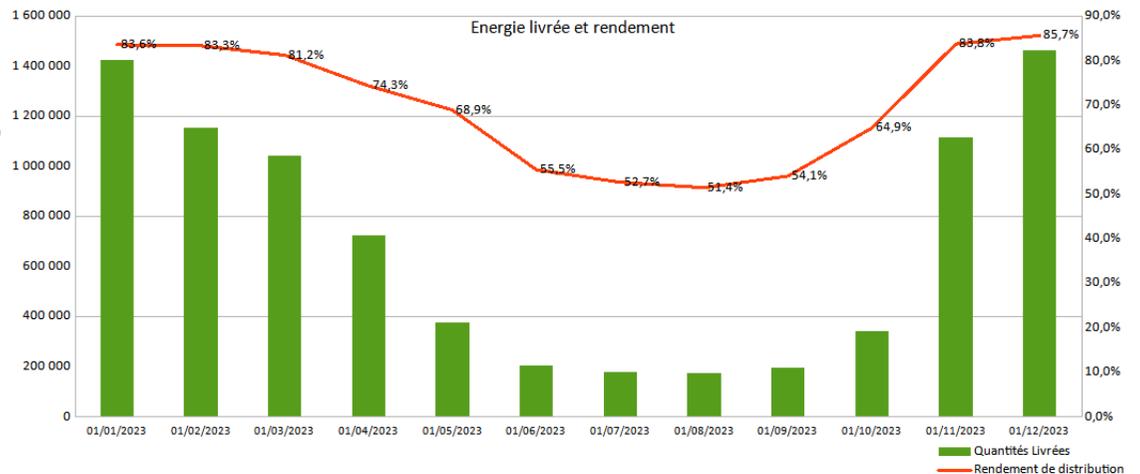
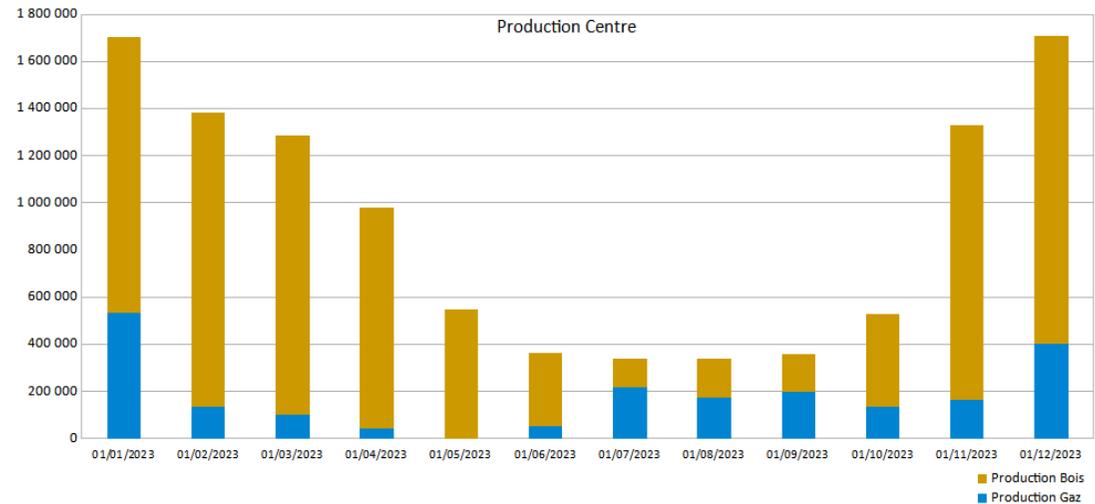
Réseau centre :

8 393 MWh vendus en 2023
(8 171 MWh en 2022)

Puissance souscrite 2023 : **7 500 kW**
(7 400 en 2022)

Taux de couverture bois 2023 : **75,3 %**
(79,5 % en 2022)

Rendement de distribution 2023 : **77,25 %**
(77,5 % en 2022)



Réseau Bannettes :

2 168 MWh vendus en 2023
(1 895 MWh en 2022)

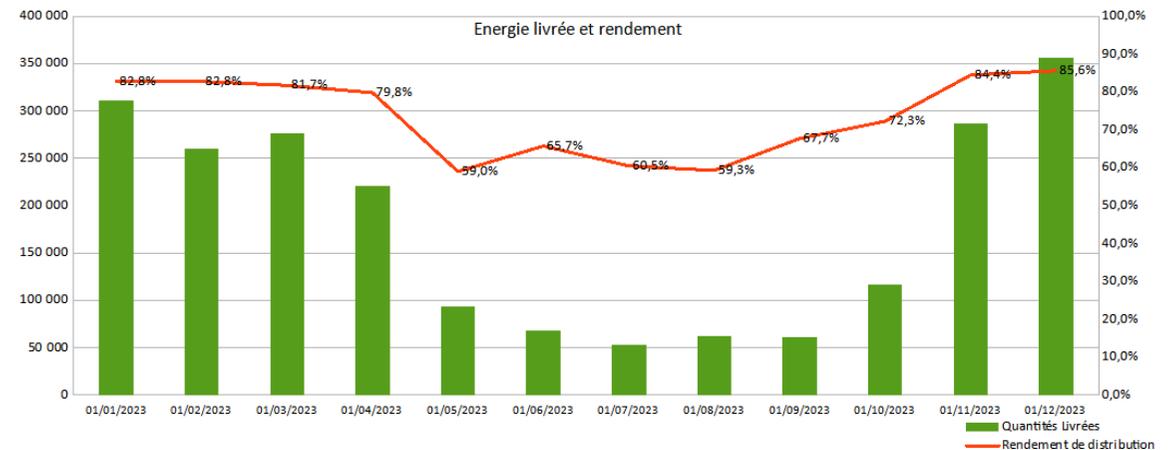
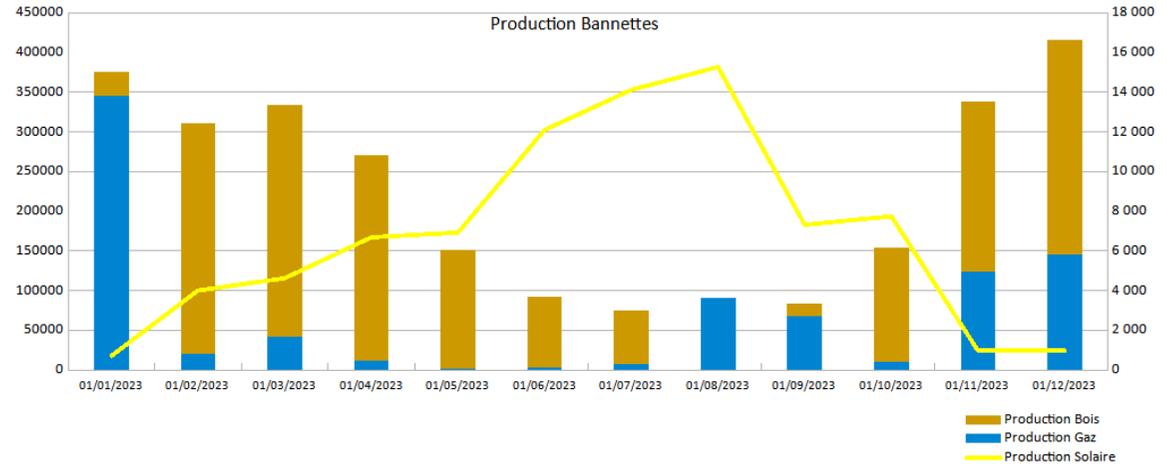
Puissance souscrite en 2023 : **1 569 kW**
(1 569 kW en 2022)

Taux de couverture bois 2023 : **52,5 %**
(77,8 % en 2022)

Rendement de distribution 2023 : **78,3 %**
(76 % en 2022)

Production solaire 2023 : **82 MWh**
(64 MWh en 2022)

Taux de couverture solaire 2023 : **3 %**
(2,5 % en 2022)



➤ Résultats et grands équilibres

Budget VER	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	1 427 840 €	431 727,00 €	1 859 566,87 €
Recette	1 480 330 €	831 412,00 €	2 311 742,42 €
Résultat 2023	52 490,55 €	399 685,00 €	452 175,55 €
Résultat antérieur	-73 707,96 €	-301 535,92 €	-375 243,88 €
Résultat consolidé	-21 217,41 €	98 149,08 €	76 931,67 €
Reports		-115 483,76 €	-38 552,09 €
Totaux	-21 217,41 €	-17 334,68 €	-38 552,09 €

L'exercice 2023 se solde :

- **par un excédant d'exploitation de 52 K€**, cela en raison de ventes de chaleur (+ 220 Mwh), avec les nouveaux raccordements (Reflets de Balzac, Ambre et Onyx...) générant 475Kw d'abonnements supplémentaires ;
- **par un excédant d'investissement de 399 K€**, résultat consacré aux nouveaux raccordements,

Finances – Apurement comptable emprunt garanti accordé à l'association Beauregard

- La garantie d'emprunt accordée à l'association Beauregard en 2005/2006 a conduit à des jeux d'écritures laissant apparaître depuis ces années un solde débiteur sur le compte 2761 créances pour avances en garanties d'emprunts de 13 620,63€ dans le compte de gestion.

- Compte tenu de l'ancienneté de l'opération et afin d'apurer l'article comptable 2761, il est proposé de solder le compte 2761 par des écritures à venir.
 - Chapitre 040, recette compte 2761 pour 13 620,63 €
 - Chapitre 042, dépense compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs pour 13 620,63 €

- Les crédits seront inscrits en Décision Modificative ou Budget Supplémentaire sur l'exercice 2024.

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Enseignes :

	Surface cumulée pour les enseignes, autres que celles scellées au sol ≤ à 12 m²	Surface cumulée > à 12 m² et ≤ à 50 m²	Surface cumulée > à 50 m²
2024	Exonération	46,60 €/m ²	93,20 €/m ²
2025	Exonération	48,80 €/m ²	97,70 €/m ²

- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

	Supports non numériques		Supports numériques	
	≤ à 50 m ²	> à 50 m ²	≤ à 50 m ²	> à 50 m ²
2024	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	69,90 €/m ²	139,80 €/m ²
2025	24,40 €/m ²	48,80 €/m ²	73,30 €/m ²	144,80 €/m ²

→ Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des tarifs de la TLPE pour 2025

RESSOURCES HUMAINES

- **Pôle Social, Solidarités et Petite enfance – Service Séniors**

Dans le cadre d'un départ à la retraite, il est proposé la suppression d'un poste titulaire de cadre de santé infirmier et technicien paramédical à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024

- **Pôle Ressources et Moyens – Commande publique**

Dans le cadre d'un besoin de service, il est proposé la création d'un Contrat de projet Gestionnaire marché public de catégorie B pour une durée de 3 ans à temps complet

- **Pôle Aménagement durable du Territoire et Urbanisme – Service Bâtiment**

Dans le cadre d'un besoin de service, il est proposé la création d'un contrat de projet de catégorie A à temps complet pour une durée de 3 ans

- **Pôle Education Périscolaire et Jeunesse – Service Entretien restauration**

Dans le cadre d'un besoin de service, il est proposé la création d'un poste titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 77% (agent d'entretien et de restauration).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ

Espace public – Convention d’adhésion au service Déclaration de Travaux (DT) – Déclaration d’Intention de Commencement de Travaux (DICT) du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l’Information Géographique (CRAIG)

- Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d’ouvrage, et la déclaration d’intention de travaux (DICT), par l’exécutant des travaux.
- Le Groupement d’Intérêt Public Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l’Information géographique (GIP CRAIG), dans le cadre de son offre de services aux acteurs publics, propose à ses membres un service mutualisé de gestion des DT et DICT, sur les volets « maître d’ouvrage » et « exploitants de réseaux ».
- La CAPV est membre du GIP CRAIG jusqu’au 31 décembre 2026.
- En tant que membre de la CAPV, la Commune peut bénéficier de ce service par le biais d’une convention établie sur la même durée (31 décembre 2026), dont l’objectif est de décrire le niveau de service et les conditions financières de celui-ci.
- L’adhésion au CRAIG est donc gratuite, les documents commandés seront facturés à l’unité.

Espace public – Validation de l'avant-projet (AVP) de la liaison cyclable Pont de Fontanieu / Giratoire de la RD3 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Pays Voironnais / Commune de Voreppe – Réfections de chaussées

➤ **AVP** : Réfection des enrobés sur les 770 ml sur l'itinéraire en partage de voirie (3.120 m²) :

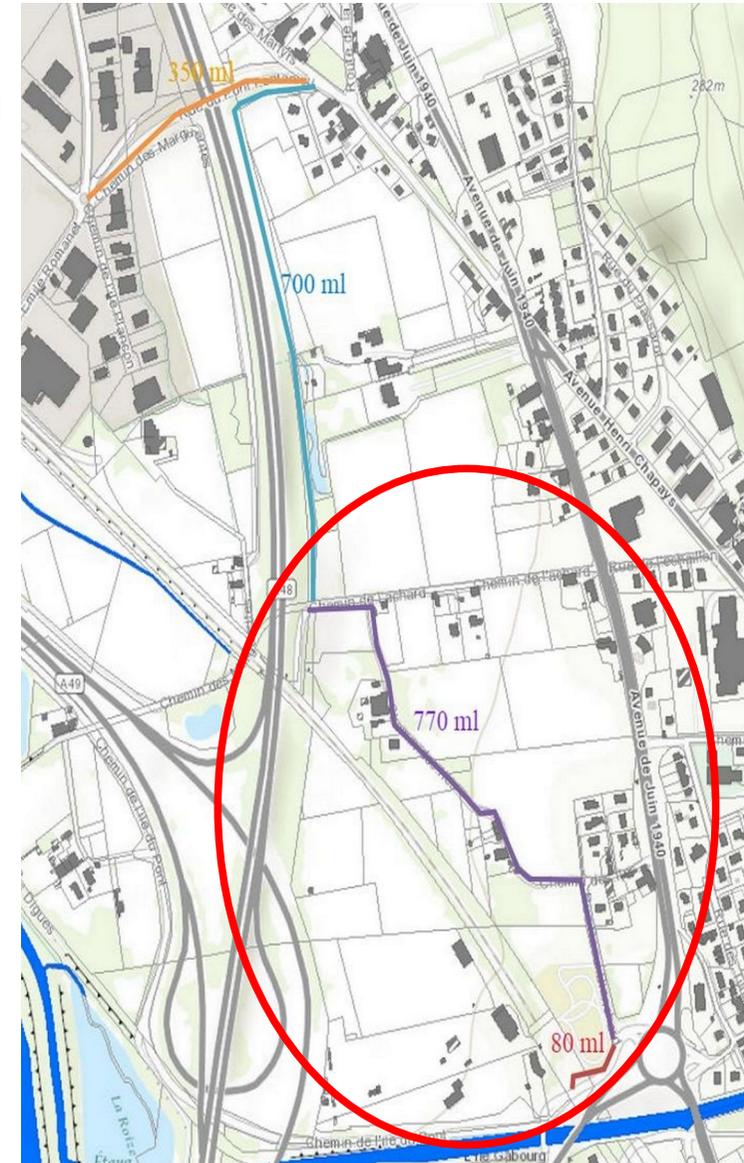
- Chemin de l'Achard
- Chemin des îles
- Rue Raoul Blanchard

➤ **Synthèse des coûts** :

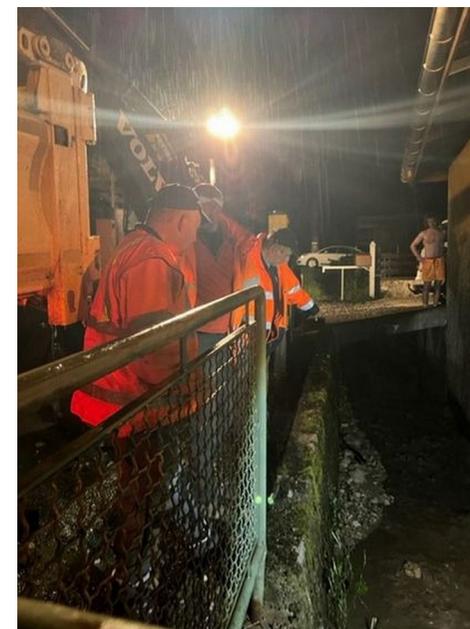
- Total aménagement : 88 527,30 € HT soit 106 232, 76 € TTC
- Part Ville de Voreppe 50 % : 44 263, 65 € HT
soit 53 116,38 € TTC

➤ **Planning** : début des travaux prévu été 2024

→ Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante au Pays Voironnais



Espace public – Réparations d'urgence des dégâts causés suite à des événements climatiques exceptionnels - Demandes de subventions



➤ Les précipitations intenses survenues dimanche 9 juin en fin de journée et qui se sont poursuivies dans la nuit, ont entraîné une forte activité torrentielle de différents torrents sur la commune.

➤ Activation du PCS

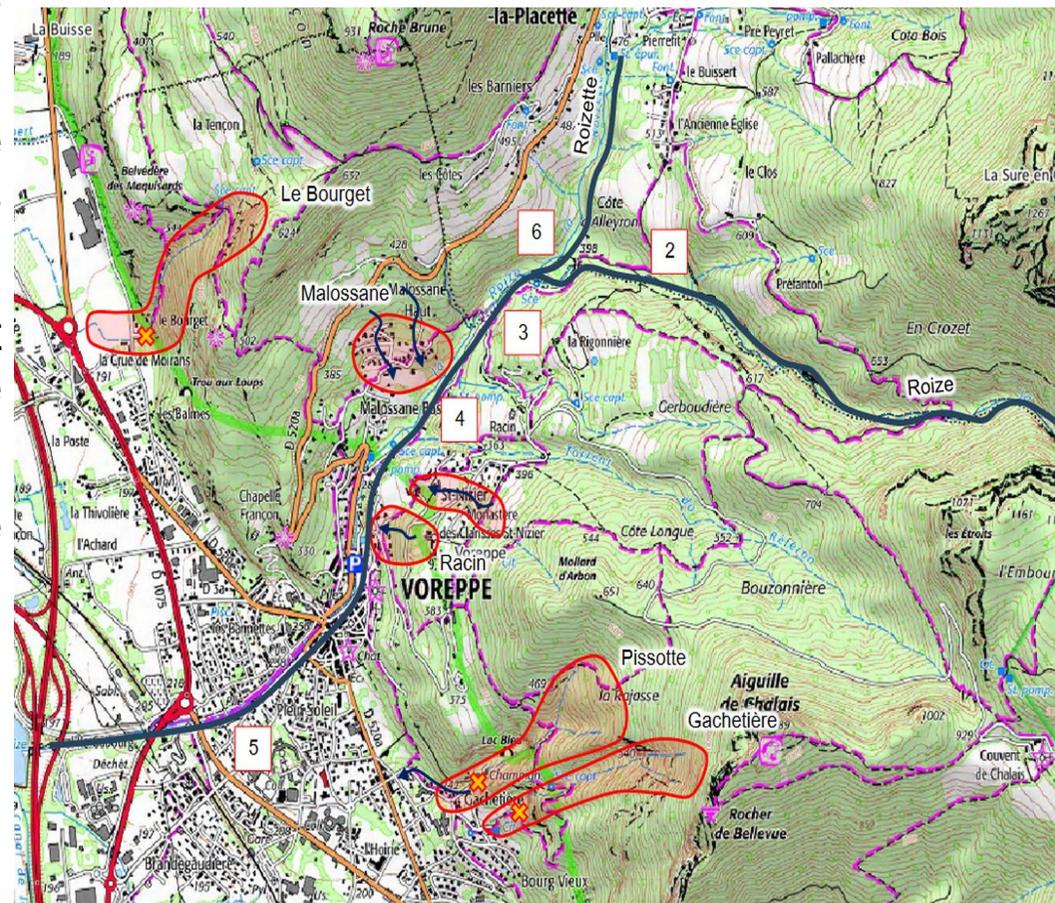
➤ Secteurs où des événements particuliers ont été recensés :

➤ Monsieur le Maire a souhaité faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de l'État.

➤ À ce titre, une cinquantaine de personnes ont fait une déclaration de sinistre à leur assurance et en Mairie

➤ De nombreux dégâts ont été recensés sur la voie publique

➤ Estimation de la réfection et la remise en état des ouvrages ou voiries communales endommagés :
→ **300.000 € HT**



EDUCATION PERISCOLAIRE JEUNESSE

Participation des communes extérieures aux frais de scolarisation des élèves ainsi que ceux accueillis en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) – Année scolaire 2023/2024

- Le montant de la contribution est calculé sur la base du coût élève réel tel que déclaré à la Préfecture. Les charges de fonctionnement retenues intègrent :
 - Les dépenses liées aux locaux scolaires (fluides, travaux de maintenance....)
 - La rémunération du personnel communal mis à disposition sur le temps scolaire,
 - Les dépenses liées à la scolarisation de l'élève (fournitures scolaires, administratives, transports, sport, informatique...).
- Pour 2023-2024, le coût est déterminé sur la base des charges de l'année 2023, et s'élève à :
 - 947 € par élève élémentaire et par année scolaire
 - 1 783 € par élève maternelle et par année scolaire
- Pour les communes de la CAPV il est fait application des montants suivants :
250 €/ élève si moins de 600 habitants et 400 €/ élève si plus de 600 habitants. Toutefois application du coût réel pour les élèves ULIS.
- Pour 2023/2024 : 5 élèves sont concernés
 - 2 de Saint Egrève en classe Ulis (1 894 €)
 - 2 de Colombe en GS et CE1 (2 730 €)
 - 1 de Grenoble en CM2 (947 €)

Implantation de l'accueil de loisirs sans hébergement sur le groupe scolaire Debelle – pré-programme

- Le choix d'implantation du futur accueil de loisirs sans hébergement repose sur un cahier des charges élaboré et présenté en avril 2023 en lien avec les utilisateurs, et les professionnels concernés. Il est défini par 4 axes :
 - les extérieurs (espaces ombragés et végétalisés)
 - la configuration et l'emplacement (zone urbanisée, équipement centralisé à proximité des commodités et autres équipements de la ville)
 - l'intérieur (équipement hybride, mutualisé, modulable)
 - les activités (importance du projet pédagogique)
- Après étude de 9 scénarios d'implantation, le groupe scolaire Debelle apparaît être le site qui correspond au mieux aux besoins des utilisateurs et aux usages attendus.
- Afin de permettre l'accueil de cet équipement propre, il est nécessaire d'adapter une partie des locaux de l'élémentaire , avec un espace dédié à l'accueil de loisirs, tout en veillant à préserver les surfaces et la capacité d'accueil de l'école élémentaire.
- Le projet intègre également la rénovation énergétique des bâtiments. Cette opération s'inscrit dans une démarche d'entretien et de rénovation du bâti existant, et finalise la restructuration du groupe scolaire Debelle commencée en phase 1 avec l'école maternelle, la restauration scolaire et le plateau sportif.

Implantation de l'accueil de loisirs sans hébergement sur le groupe scolaire Debelle – pré-programme

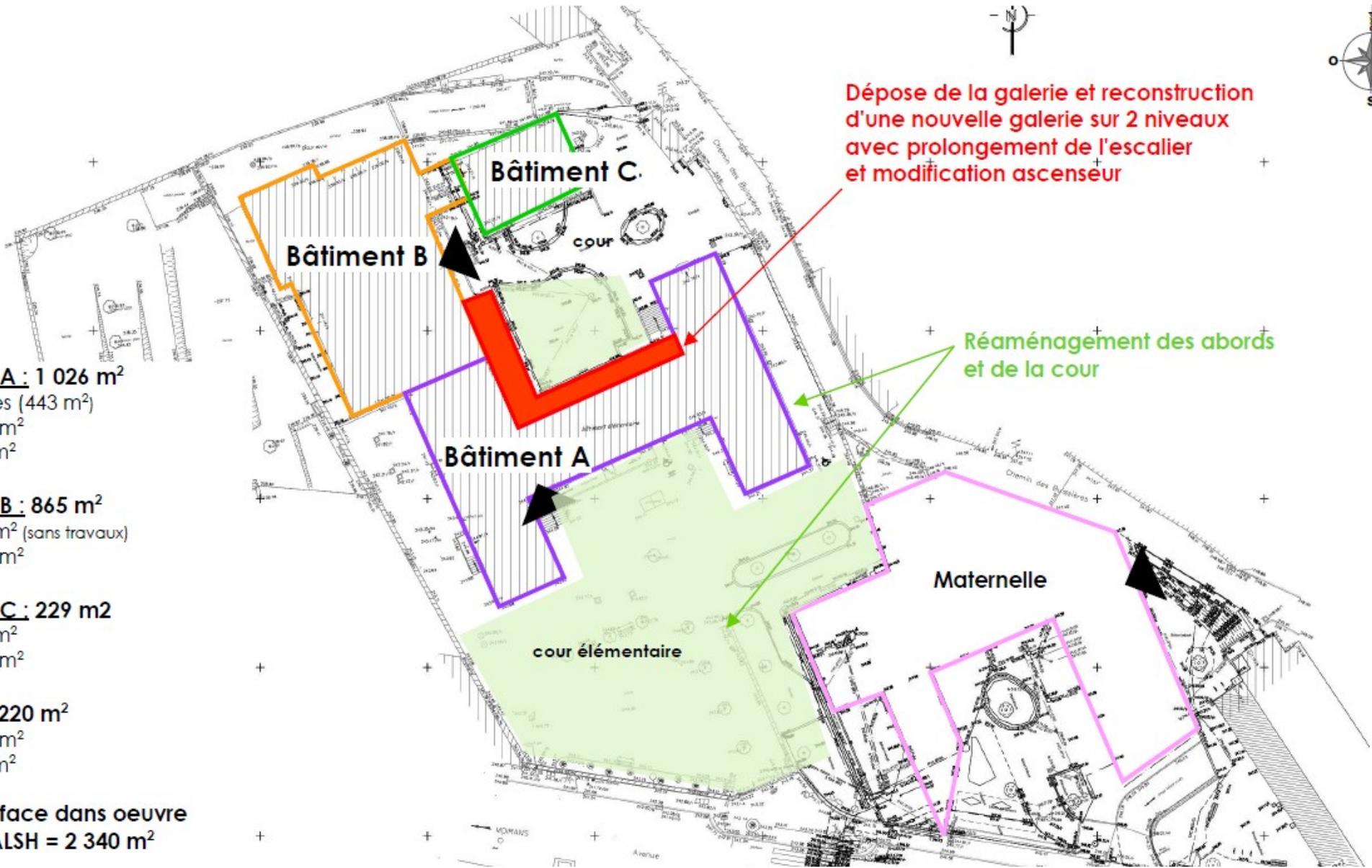
Bâtiment A : 1 026 m²
 RDJ : caves (443 m²)
 RDC : 589 m²
 R+1 : 437 m²

Bâtiment B : 865 m²
 RDJ : 601 m² (sans travaux)
 RDC : 264 m²

Bâtiment C : 229 m²
 RDJ : 113 m²
 RDC : 116 m²

Galerie : 220 m²
 RDC : 110 m²
 R+1 : 110 m²

Totale surface dans oeuvre école + ALSH = 2 340 m²



Dépose de la galerie et reconstruction d'une nouvelle galerie sur 2 niveaux avec prolongement de l'escalier et modification ascenseur

Réaménagement des abords et de la cour



Implantation de l'accueil de loisirs sans hébergement sur le groupe scolaire Debelle – pré-programme

- Le pré-programme prévoit :
 - l'accueil de loisirs à l'élémentaire : la réhabilitation des bâtiments arrières (bâtiment B et C à 2 niveaux) pour assurer le déploiement des espaces dédiés et à la maternelle : l'aménagement à la marge de quelques zones
 - L'école élémentaire recentrée sur le bâtiment historique principal (bâtiment A), la réhabilitation du niveau 2 pour l'implantation de 4 classes, l'extension de la zone et la réhabilitation du niveau 1
- Le coût de l'opération est estimé à 5 600 000 € TTC répartis comme suit :
 - 1 850 000€ pour les travaux de l'accueil de loisirs
 - 3 750 000€ pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire

Il inclut le coût de la maîtrise d'œuvre, des travaux et interventions nécessaires à l'opération, ainsi que le traitement des extérieurs et le mobilier.

- Il est proposé de valider le pré-programme et l'enveloppe financière de l'opération

SOCIAL PETITE ENFANCE

Petite enfance – Mise à jour du règlement de fonctionnement à la demande de la Caisse d’allocations familiales (CAF)

Suite à la visite de contrôle faite par Caisse d’allocations familiales (CAF) au sein de la crèche, plusieurs éléments sont à modifier dans le règlement de fonctionnement.

Voici la liste de points à modifier dans le RF, en jaune apparaissent les demandent de la CAF :

- Page 12 : un ajout concernant l’enquête filoué
- Page 12 : ajout concernant la modification du contrat à la demande du gestionnaire si celui ci ne coïncide pas avec les besoins de la famille
- Page 14 : ajout concernant la facturation de l’adaptation
- Page 15 : correction concernant les enfants porteurs de handicap
- Page 16 : ajout de la mise en place de e-cesu
- Page 16 : ajout concernant la gestion des impayés, nous précisions aux familles que le numéro d’allocataire est demandé par le trésor public
- Page 19 : ajout concernant la charte de laïcité
- Page 20 : ajout concernant le comportement inadapté et la suspension de contrat
- Page 49-50 : ajout de la charte de laïcité

Petite enfance – Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère pour le Relais petite enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) peut bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 1 525 € pour un relais fonctionnant à temps plein.

La sollicitation de cette subvention pour l'année en cours auprès du Conseil Départemental de l'Isère doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Social – Subventions aux associations du secteur social et médico-sociales

La commission solidarités et petite enfance dispose d'un budget annuel pour le versement de subventions aux associations relevant de son secteur.

Associations	Adresse	Montant proposé
ADMR	156 Grande Rue 38340 Voreppe	500,00 €
ALMA Isère	8 rue du Château 38320 Eybens	200,00 €
Bourses familiales de Voreppe	chez Mme Bonnamy 21 rue Beauvillage 38340 Voreppe	400,00 €
Les restaurants et relais du cœur de l'Isère	19 rue de Brotterode 38950 Saint Martin le Vinoux	300,00 €
Secours Populaire Français	Place du Général de Gaulle 38430 Moirans	600,00 €
Parents ensemble	1 place de la commune 38160 Echirolles	350,00 €
Entraide et loisirs	9 rue Xavier Jouvin 38340 Voreppe	1 700,00 €
TOTAL		4 050,00 €

CAPV – Convention de réservation de logements locatifs sociaux pour les collectivités : Communauté d'agglomération du Pays voironnais, Communes, Département de l'Isère

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

En application du décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, les termes de la convention de réservation permettent aux réservataires concernés d'atteindre l'objectif légal d'attribution en faveur des personnes mentionnées aux troisième à dix-huitième alinéas de l'article L. 441-1. Sur les territoires mentionnés au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1, la convention de réservation précise les modalités de mise en oeuvre des attributions, dont les flux annuels de logements exprimés en pourcentage, de façon compatible avec les orientations définies en la matière dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et les engagements souscrits dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution.

Cette convention de réservation porte sur un flux annuel de propositions de logements.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction, sauf résiliation par l'une des parties.

Décisions administratives

- 2024 – 0005 – Convention de mise à disposition de terrain par la Commune à l'association « Les Jardins de l'écureuil »
-
- 2024 – 0006 - Demande d'attribution d'une subvention pour les animations

Merci de votre attention